



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 5
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE SEIZE OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 10 OCTOBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Gaëlle BLANCHARD (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : SYANE – CONVENTION D'IMPLANTATION D'OUVRAGES DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, PARCELLE CADASTREE SECTION F n°1752 DEL2025-125

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

La commune des Contamines-Montjoie est propriétaire des parcelles OF 1752 (lieu-dit Les Echenaz).

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur le secteur Des Echenaz, une convention d'implantation d'ouvrages de réseaux de distribution publique d'électricité est nécessaire pour permettre au SYANE d'implanter lesdits ouvrages sur la parcelle citée précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tous documents en lien avec ces dernières.

En Mairie, le 16 octobre 2025
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 16 octobre 2025
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le